

Vidéo et diffusion en classe:

Pour pouvoir diffuser une vidéo en classe, celle ci doit soit être libre de droit, utilisable dans le cadre pédagogique ou acquise avec les droits de diffusion.

Pour cela en plus des ressources institutionnelles (SCEREN-CRDP), il existe des centrales d'achats:

- **ADAV** (<http://www.adav-assoc.com/>) : Ateliers Diffusion Audiovisuelle est une association loi 1901, centrale d'achat réservée exclusivement aux secteurs culturels et éducatifs non-commerciaux . Sur son site elle propose un espace juridique.
- **COLACO** (<http://www.colaco.fr/>)
- **la Médiathèque des 3 Mondes** pour des films africains, asiatiques ou d'Amérique Latine. (<http://www.cine3mondes.com/dvd-edition-vente-afrique-asie-amerique-latine>)

Et voici quelques liens pour plus d'informations juridiques:

- Le site institutionnel du Ministère de la Culture sur le droit d'auteur : <http://www.droitsdauteur.culture.gouv.fr/index-pla.htm>
- La prolongation du protocole d'accord de 2007 sur les exceptions pédagogiques présentée sur Educnet. <http://www.educnet.education.fr/actualites/droits-dauteur-signature-dun-protocole-daccord>

Les Documentalistes

